



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 123295

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation et l'avenir de l'exercice libéral infirmier. Les infirmiers assurent avec dévouement la permanence des soins sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec des tarifs inchangés depuis cinq ans pour certains actes, et depuis vingt-cinq ans pour d'autres. Depuis des années, ils dénoncent l'inégalité de traitement entre les professionnels de santé et protestent face à la crise que traverse leur profession qui connaît une pénurie chronique. Les promesses du Gouvernement précédent n'ont pas été tenues à leur égard. Pourtant, l'enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros votée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, permettant de porter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie des soins de ville de 0,8 % à 1,1 %, aurait dû bénéficier prioritairement aux infirmières. Aussi il lui demande comment seront désormais prises en compte les revendications des infirmiers libéraux aux fins de répondre aux besoins de prise en charge des patients à leur domicile.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123295

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4705